

MINISTERE DE LA SANTE

C A B I N E T

SECRETARIAT GENERAL 

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SANITAIRE

**DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE
ET DES PROGRAMMES DE SANTE PUBLIQUE**

DIVISION DE L'IMMUNISATION

N° _____/2015/MS/CAB/SG/DGAS/DLMPSP/DI

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie



Lomé, le '11 JUIN 2015'

ARRETE N° 2015 096 /MS/CAB/SG/DGAS/DLMPSP/DI

Portant création et composition du Groupe Technique Consultatif sur la
Vaccination (GTCV)

LE MINISTRE DE LA SANTE

Vu le décret n°2011-178/PR du 07 décembre 2011, fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012, relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012, portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2013-060/PR du 17 septembre 2013, portant composition du Gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrête n°0021/2013/MS/CAB/SG/ du 27 février 2013, portant organisation des services du Ministère de la Santé;

ARRETE :

Article 1er : Il est créé au Togo, un organe consultatif dénommé Groupe technique consultatif pour la vaccination-Togo en abrégé GTCV-Togo.

Le GTCV est chargé d'émettre des avis ou recommandations dans les choix des politiques et stratégies dans le domaine des vaccins et de la vaccination.

Article 2 : Sur la base de l'analyse des données factuelles, le GTCV-Togo fait des propositions au ministre de la santé en matière de politique vaccinale.

Article 3 : Le GTCV a pour mission de :

- analyser les politiques et stratégies nationales de vaccination en cours (PEV de Routine, AVS et Surveillance épidémiologique) ;
- proposer au besoin, les réaménagements nécessaires pour les politiques et stratégies vaccinales ;
- proposer des stratégies optimales pour le contrôle des maladies évitables par la vaccination ;
- conseiller les autorités nationales sur les stratégies pertinentes pouvant permettre le monitoring et l'évaluation de l'impact des activités de vaccination ;
- informer les autorités nationales sur les derniers développements scientifiques et les innovations dans le domaine de l'immunisation et des vaccins ;
- établir des partenariats avec d'autres comités consultatifs pour la vaccination ;
- faire éventuellement un plaidoyer en direction des autorités nationales, de la société civile, du secteur privé, pour soutenir les politiques nationales de vaccination.

Article 4 : Compte tenu de l'importance de ses missions, le Groupe technique consultatif pour la vaccination est composé de membres « de droit », de membres « ex officio » et des membres « de liaison ».

Sont membres « de droit », les personnes dont les noms suivent:

1. Pr ATAKOUMA D. Yawo, Chef Service Pédiatrie, CHU Sylvanus Olympio (SO) ;

2. Pr KASSANKOGNO Yawo, Chef de Département de Santé Publique, Faculté des Sciences de la Santé ;
3. Dr PATASSI Akouda, Médecin infectiologue au CHU Sylvanus Olympio ;
4. Dr ADJEODA Kodjovi E. Consultant indépendant en santé publique ;
5. Pr DAGNRA Anoumou, Médecin Biologiste au CHU Sylvanus Olympio (SO) Faculté des Sciences de la Santé (FSS) ;
6. Dr DIALLO Aboudoulatif, Pharmacien toxicologue, Département des Sciences Pharmaceutiques, Faculté des Sciences de la Santé (UL) ;
7. Dr NOMENYO Komi, Economiste, Enseignant Chercheur, Université de Lomé (UL) ;
8. Pr AWESSO Atiyihwè, anthropologue, Département d'Anthropologie et des Etudes africaines, Faculté des Lettres et Sciences Humaines (UL) ;
9. Pr MIJIYAWA Moustapha, Chef Service Rhumatologie, Département de Médecine et Spécialités Médicales, Faculté des Sciences de la Santé (UL) ;
10. Pr AKPADZA Koffi, Chef du Département de Gynécologie-obstétrique, Faculté des Sciences de la Santé (UL) ;
11. Dr KOLOU Maléwé, Médecin immunologiste, Département des Sciences Fondamentales, Faculté des Sciences de la Santé (UL) ;
12. Pr POTCHOO Yao, Chef du Département des Sciences Pharmaceutiques, Faculté des Sciences de la Santé (UL) ;
13. Pr DJIBRIL Mohaman, Département de Médecine et Spécialités Médicales, Faculté des Sciences de la Santé (UL).

Sont membres « ex officio », les chefs des différents départements du Ministère de la Santé impliqués dans les activités de vaccination, ou leurs représentants. Il s'agit de :

- Direction de la Santé de la mère et de l'enfant ;

- Direction de la Pharmacie, du médicament et des Laboratoires ;
- Direction des Ressources Financières ;
- Division Santé Communautaire ;
- Direction des études, de la planification et de la Programmation.

Sont aussi membres « ex officio », les représentants des autres ministères impliqués dans les activités de vaccination notamment :

- Le Ministère chargé de l'Economie et des Finances ;
- Le Ministère chargé de la Communication.

Sont membres « de liaison », les représentants des organisations ou institutions nationales et internationales apportant un appui dans le cadre de la mise en œuvre des activités de vaccination. Ils sont représentés par les partenaires techniques et financiers du Ministère de la Santé. Il s'agit des représentants de : l'OMS, l'Unicef, l'OOAS, l'UNFPA, Plan Togo, Rotary Club International, OSC.

Article 5 : Le secrétariat du GTCV-Togo est assuré par la Division de l'Immunisation. A ce titre, elle assure la préparation et l'organisation administrative et technique de toutes les réunions du comité et ses sous-groupes de travail. Elle est également chargée de la rédaction et transmission de toutes les productions scientifiques et administratives du GTCV-Togo (avis et recommandations, procès-verbaux de réunions...)

Le secrétariat est coordonné par un secrétaire général assisté par un secrétaire général adjoint, tous deux nommés par le Ministre de la Santé sur proposition du Directeur Général de l'Action Sanitaire (DGAS).

Article 6 : Le GTCV-Togo peut s'adjoindre toute personne dont les compétences sont jugées nécessaires pour l'éclairer sur des questions spécifiques.

Article 7 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le

SIGNE

Kwesi Séléagodji AHOOMEY- ZUNU

AMPLIATIONS :

MS/CAB.....	02
SG.....	01
MEF.....	02
MCACFC.....	02
Partenaires.....	06
CHU S.O.....	03
FSS.....	08
FLSH.....	02
Autres.....	03
Intéressés.....	30



Pour Ampliations
Le Secrétaire Général

Professeur NAPO-KOURA Gado Agarassi